



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC

Le 3 août 2018

Ville de Pointe-Claire  
Bureau du Greffe, comité de démolition  
451 boul. Saint-Jean  
Pointe-Claire, Québec  
H9R 3J2

**Objet : Hôtel Pointe-Claire**

Messieurs les membres du comité de démolition,

Nous avons été informés des menaces de démolition qui pèsent sur l'immeuble de l'Hôtel Pointe-Claire. Des citoyens ont alerté les médias sur l'impact négatif d'une telle disparition. Vous avez la chance d'avoir dans votre milieu ces citoyens, membres de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (SSPPC), soucieux de l'avenir de leur municipalité qui, bénévolement, se portent à la défense de son riche patrimoine pour un développement réfléchi au profit des générations futures.

La préservation du patrimoine bâti demande une attention constante et ne doit pas se faire à la pièce mais dans une vision d'ensemble, tout spécialement dans un milieu ancien et sensible comme le vôtre, qui a souffert d'incendies et de démolitions malheureuses ayant mené à la perte de nombreux bâtiments patrimoniaux. Il est réconfortant de savoir que la ville de Pointe-Claire a adopté en 2018 le *Code villageois*, qui va dans le sens des principes énoncés ci-haut. Il y est clairement mentionné qu'il faut agir « *dans un esprit de protection, de mise en valeur et de développement des multiples atouts du village, dont ses trésors architecturaux, son échelle humaine et son caractère villageois traditionnel... tout en respectant le patrimoine bâti* ». Ce code s'applique parfaitement dans le cas de l'hôtel Pointe-Claire car il va également dans le sens des recommandations du rapport d'expertise de 2005 de Patri-Arch, qui reconnaît au bâtiment du 286, chemin Bord-du-Lac une valeur historique et architecturale et recommande de le conserver et de lui redonner ses éléments architecturaux disparus. Le minimum auquel on doit s'attendre est que ce code si récemment adopté s'applique intégralement dans ce dossier. L'objectif de densification urbaine par un développement à courte vue au détriment du bâti ancien aura comme impact la banalisation du milieu et la perte du caractère de l'ancien noyau villageois. En outre, le bâtiment proposé pour remplacer l'Hôtel Pointe-Claire possède un gabarit et des caractéristiques architecturales qui le disqualifient pour ce site qui demande la plus grande attention. Les décisions inconséquentes d'aujourd'hui auront des impacts négatifs permanents.

Il est certain que ce bâtiment a subi des détériorations et des interventions malheureuses au cours des années, mais les éléments architecturaux qui le caractérisaient peuvent être remis en place et lui redonner sa magnificence, ce qu'un second promoteur se propose de réaliser. Cela constituera un ajout qui consolidera le caractère du milieu au lieu de le banaliser à jamais par des constructions mal adaptées au milieu où elles s'insèrent.

Dans un contexte de développement à long terme et durable, le patrimoine architectural doit être vu comme une richesse, un levier de développement tant au niveau économique que social et culturel. Nous vous incitons donc à agir afin de protéger votre patrimoine architectural en refusant d'émettre un permis de démolition pour ce bâtiment. La qualité de vie de tout l'ancien milieu villageois en sortira gagnante.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire



Clément Locat, président  
Comité du patrimoine  
Fédération Histoire Québec

- c.c. M. John Belvedere, maire de Pointe-Claire  
M. Michel Forest, président, Société de sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire  
M. John Meagher, The Gazette  
Rédaction – La Presse  
M. Jean-François Nadeau, Le Devoir  
M. François Lemieux, Cités Nouvelles  
M. Louis Patenaude, APMAQ  
Direction générale, Action Patrimoine

*La Fédération Histoire Québec (FHQ), fondée en 1965, regroupe aujourd'hui près de 275 sociétés membres à travers le Québec, œuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de la généalogie, de la muséologie, de l'ethnologie et dans d'autres champs connexes à l'histoire. C'est le plus important regroupement d'organismes du genre au Québec, dont on estime qu'il réunit quelque 55 000 membres individuels. Depuis 1999, le Comité du patrimoine de la FHQ a adopté une démarche visant à mieux identifier, à protéger et à faire connaître le patrimoine local, régional et national québécois qui est significatif.*